

**AMAP du Pallet - CONTRAT D'ENGAGEMENT "Légumes Bio de saison"
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019**

Notre **AMAP** (Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne) respecte les principes de la charte de l'agriculture paysanne biologique.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- mettre en place une économie solidaire de proximité
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat règle les modalités de vente de légumes entre le producteur et l'adhérent de l'**AMAP du PALLET** pour une durée de 50 semaines, soit 50 paniers.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- **Je m'engage à participer au minimum 3 fois aux permanences pendant mon contrat** : Aider le producteur à décharger et présenter les produits, veiller au bon déroulement de la distribution et à l'approvisionnement du stand puis ranger le matériel.
Pour cela, **je m'inscris sur le calendrier des permanences du site amaplepallet.org** .
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. En conséquence de quoi, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte qu'une livraison puisse être moins variée et volumineuse.
- **Si je ne viens pas chercher mon panier, il sera redistribué.**

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Je m'engage à une livraison hebdomadaire de légumes de saison, frais, cultivés conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique. (sauf entre le 25/12 et 1^{er}/01 + une semaine au printemps).
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles et m'engage à un minimum de 6 variétés par semaine.
- Je m'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix et mes méthodes de travail ainsi qu'à donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.

ARTICLE 4 : DISTRIBUTION DES PANIERS

La distribution aura lieu le **Vendredi de 18h30 à 19h30** dans le local de l'Amap. Les personnes assurant la permanence disposent des légumes et vous préparent les pesées. Pour les autres variétés, le tableau vous indique la quantité à prendre en fonction de votre panier.

Une feuille d'émargement est à remplir impérativement chaque semaine.

ARTICLE 5 : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique,...) une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et le producteur se tiendra afin d'étudier les conséquences sur le présent contrat.

ARTICLE 6 : RENOUVELLEMENT

A la fin de la période d'engagement, l'adhérent pourra décider de reconduire ou non le contrat. Il devra informer le producteur de sa décision au moins un mois avant l'échéance du présent contrat.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Chaque partie peut résilier le contrat sous certaines conditions exceptionnelles.

La résiliation sera examinée par le Bureau de l'Amap avec consultation du producteur.

ARTICLE 8 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

12 mois - 50 paniers		
Paniers à 14 € (700 €)	Paniers à 10 € (500 €)	Dates d'encaissement
<input type="checkbox"/> 1 chèque de 700 €	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 500 €	Janvier
<input type="checkbox"/> ou 4 chèques de 175 €	<input type="checkbox"/> ou 4 chèques de 125 €	Janvier /Avril/ Juillet /Octobre
<input type="checkbox"/> ou 10 chèques de 70 €	<input type="checkbox"/> ou 10 chèques de 50 €	De Janvier à Octobre

Je coche ou surligne la case correspondante à mon contrat.

L'ensemble des chèques est libellé à l'ordre de **EARL Les Jardins De La Vallée** et joint au présent contrat signé qui sera remis directement à Vincent Ravard.

Il est impératif de noter au dos de chaque chèque le mois d'encaissement.

Une cotisation de 8€ vous est demandée dès à présent pour votre adhésion à l'association.

Son règlement se fait exclusivement par chèque à l'ordre de l'AMAP du Pallet.

Cadre réservé à l'association, merci.

Cotisation au contrat légumes
Cotisation à un autre contrat

Contrat établi entre l'Adhérent:

Nom Prénom :	
Adresse:	
Téléphone:	
E mail:	
Si demi panier, partagéavec:	

Date et signature:

Et:

Le Producteur: Vincent RAVARD
Les Jardins de la Vallée
8 bis l'Artuzière 44450 La Chapelle Basse-Mer
Tél: 06.81.43.74.26
lesjardinsdelavallee44450@gmail.com

A imprimer en 2 exemplaires